

## GROUPE D'ANIMATION DU QUARTIER NORD-EST

EXEMPLAIRE À  
CONSERVER

### I. EDITORIAL

Cher voisin, chère voisine,

Depuis quinze ans le GAQ - groupe d'animation du quartier Nord-Est - anime et défend la qualité de la vie et de l'urbanisme dans ce quartier dit "des squares" et situé à proximité des Communautés Européennes. Depuis sa naissance l'association a soutenu ou suscité des activités telles que les fêtes de rue, brocante, expositions, concerts. Aujourd'hui, sans négliger ces actions, la priorité est devenue la défense de l'habitat et de son environnement. La cité a en effet nettement évolué: construction d'immeubles modernes, aménagements de bureaux (souvent clandestins), rénovation ou disparition de nombreux hôtels de maître, changement de type de commerce (multiplication de restaurants, snacks, brocanteurs, commerces de luxe).

Ces changements ont également entraîné une forte modification de la population du quartier. C'est pour cette raison que nous prenons aujourd'hui l'initiative de faire mieux connaître notre association et les buts qu'elle poursuit.

Ce premier bulletin contient des informations utiles et nous vous conseillons donc de le conserver. D'autres bulletins suivront qui rendront compte des actions en cours. Ils seront distribués "toutes boîtes" et disponibles auprès des commerçants du quartier. Nous tenons à préciser que l'association est apolitique. Chacun y est invité avec ses convictions et appartenances personnelles.

Nous espérons, grâce à cette publication, être plus présents et plus efficaces afin de mieux vous servir.

Si notre action vous intéresse, venez nous rejoindre en contactant:

◆ *le président de l'association* : Christian Dekeyser  
rue Charles Quint, 130  
1040 Bruxelles  
tél. 504 63 93 - 736 56 16

◆ *ou, suivant le problème à traiter:*

- enquêtes publiques, changements d'affectation:

Fabio Colasanti  
36, rue des Patriotes  
1040 Bruxelles  
tél. 299 43 74 - 736 26 16

- espaces verts, propreté, nuisances secteur Horeca:

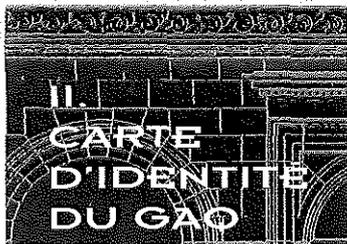
Marcello Splazzi  
74 rue Michel Ange  
1040 Bruxelles  
tél. 733 09 28

- problèmes de parking, de circulation:

Nicholas Hanley  
61 rue Franklin  
1040 Bruxelles  
tél. 734 02 77

◆ *ou, par l'ot:*  
"votre représentant":

◆ *Permanence juridique:* Le jeudi de 18 à 19 heures  
Christian Dekeyser  
chaussée de Louvain 177a



#### Objectifs:

Le GAQ est une ASBL qui se veut un groupe d'animation de quartier présent et attentif à tout ce qui se fait et se vit dans le quartier, afin de susciter et de promouvoir les activités répondant aux besoins et aspirations de la population locale. Il encourage toute initiative socio-culturelle émanant des habitants du quartier. Il se préoccupe notamment de l'amélioration des conditions de vie des habitants et est actif dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et des transports.

#### Quel territoire couvrons-nous ?

Voir le plan en dernière page.

#### Comment nous contacter ?

En participant à notre réunion mensuelle, tous les premiers mardis du mois, square Ambiorix, 4 à 20 h. 15

I

EDITORIAL

II

CARTE D'IDENTITÉ

III

NOTRE ACTION DANS

LE QUARTIER

LE PASSÉ

LES ACTIONS

EN COURS

IV

DISPOSITIONS

OFFICIELLES

V

PLAN DU QUARTIER

VI

ADRESSES UTILES

VII

APPEL AUX HABITANTS

Ce numéro a été rédigé  
par Christian Dekeyser,  
Edith Nisbet,  
Yolande Roosen,  
Fabio Colasanti,  
Coordination Y. Roosen

SOMMAIRE



## III NOTRE ACTION DANS LE QUARTIER

La méthode de travail du GAQ est celle propre à toute association volontaire qui cherche à influencer les décisions des autorités.

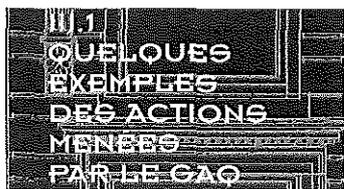
En l'occurrence elle consiste en

♦ l'exploitation de toutes les voies prévues par les règlements: le GAQ participe, chaque fois que cela est nécessaire, aux réunions des commissions de concertation de la ville de Bruxelles à la suite d'enquêtes publiques, ainsi qu'aux réunions de la commission consultative Nord-Est.

♦ la sensibilisation des différentes autorités aux problèmes du quartier; le GAQ écrit continuellement des lettres à ces autorités demandant que des solutions soient trouvées aux divers problèmes. Souvent les lettres sont suivies de rencontres avec les autorités.

♦ la sensibilisation des médias chaque fois que les autres formes d'actions se révèlent inefficaces. Le GAQ publie régulièrement des communiqués, tient des conférences de presse et ses membres donnent souvent des interviews à la presse écrite et à la télévision (Télé-Bruxelles et RTBF).

♦ enfin, lorsque la situation l'exige, le GAQ organise des actions plus déterminées qui s'adressent à des publics particuliers (manifestations de rue, distributions de tracts, etc.)



Souvent le GAQ agit avec l'aide d'autres organisations ou apporte son soutien aux initiatives lancées par d'autres groupements.

Quels sont les résultats de l'action du GAQ ? Il est évidemment difficile de répondre à cette question. Si l'on jette un regard sur l'évolution récente du quartier, on serait tenté de répondre en termes très désabusés. Toutefois, il serait erroné de penser que les habitants sont toujours perdants. Non seulement des résultats concrets ont été obtenus dans un nombre important de cas - ils ne sont pas toujours visibles - mais chaque action a une valeur indépendamment de ses résultats immédiats. La lutte pour la sauvegarde de tel hôtel de maître que l'on veut démolir aujourd'hui peut ne pas sauver l'hôtel en question, mais elle augmente le degré de sensibilisation de l'opinion publique et des élus et crée les conditions pour la sauvegarde d'autres immeubles. Dans la plupart des cas, lorsque les habitants n'obtiennent pas l'arrêt total des projets, ils obtiennent des limitations importantes des gabarits et d'autres améliorations significatives. On peut discuter longuement de l'efficacité des actions des habitants face à la puissance des intérêts mis en jeu par les promoteurs, mais une chose est sûre: baisser les bras n'améliorera pas notre sort!

Dans les paragraphes suivants nous indiquons un certain nombre d'actions significatives dans lesquelles le GAQ s'est engagé ainsi qu'un certain nombre de dossiers qui retiennent notre attention actuellement.

### La rénovation du Berlaymont.

Même si certains n'apprécient pas l'esthétique du bâtiment actuel, la démolition de cet immeuble aurait entraîné de nombreuses nuisances pour les voisins: dispersion de l'amiante, des travaux lourds pendant de nombreuses années, circulation intense de poids lourds, bruits de piéux... Encore plus important, le nouvel immeuble aurait été plus dense, ce qui aurait signifié: plus de fonctionnaires, une circulation accrue, encore plus de restaurants, de tavernes, de flats, etc. Le GAQ et beaucoup d'autres organisations se sont engagés fortement en faveur de la rénovation et leur action a abouti à une décision favorable des autorités régionales et nationales.

### Le maintien de la façade d'un immeuble néoclassique, rue Guimard 14.

La société Petrofina souhaitait démolir cet hôtel de maître construit en 1851 et en parfait état de conservation alors que les deux bâtiments voisins (n° 16 et 18) construits par le même architecte - Fr. Derre - sont conservés et rénovés par la Banque Degroof. L'action du GAQ - et d'autres organisations - a abouti à la présentation d'un nouveau projet qui prévoit au moins le maintien de la façade.

### L'inversion du sens unique de la rue Stévin.

Durant le début des travaux du tunnel Cortenbergh, la rue Stévin pouvait être empruntée par les automobilistes venant des faubourgs et désirant rejoindre le centre-ville. Le sens

descendant incitait à la vitesse. La rue Stévin était devenue une petite autoroute urbaine alors qu'un côté de la rue est encore très habité. Les autorités bruxelloises et régionales avaient prévu le maintien de ce sens unique descendant. De nombreux habitants ont, en novembre 1990, mené une action originale: une traversée régulière, à une heure d'affluence (8h du matin), du passage pour piétons situé au croisement de la rue Stévin et de l'avenue Cortenbergh. Aux navetteurs bloqués était distribué un tract: "Savez vous que nous habitons ici?" Le GAQ a obtenu, pour cette action, une "palme" de la part d'Inter-Environnement-Bruxelles. Dès la fin des travaux du tunnel, le sens unique sera ascendant.

### Le report à 1998 des travaux de construction d'un tunnel (RER) sous l'avenue de la Brabançonne.

Bien que nous soyons favorables au développement des transports en commun, il ne faut pas tolérer la réalisation de projets coûteux et inutiles - la circulation sur d'autres voies peut être intensifiée - qui mettent en péril l'habitat et le patrimoine de notre quartier Nord-Est. Un Comité Anti-Tunnel s'est spécialement constitué pour défendre cette cause.

### La sauvegarde d'immeubles situés en bordure du square Ambiorix (43-45, + Boulevard Charlemagne 96).

Des promoteurs voulaient démolir ces quatre immeubles afin de construire un vaste ensemble dont le gabarit était semblable à celui de l'impressionnant immeuble voisin (bd. Charlemagne 92). Des habitants d'autres quartiers ont également été sensibles à cette atteinte au patrimoine: il convient de conserver intact tous les témoins du début du siècle qui entourent nos squares. Le projet initial a été refusé et les promoteurs se sont engagés à organiser une réunion avec le comité de quartier. Rien ne s'est passé depuis et les maisons sont en train de pourrir. Le GAQ compte organiser incessamment une nouvelle action pour obtenir la sauvegarde de ces immeubles.

### L'extension du square Marguerite.

Il y avait un océan de macadam entre le square Marguerite et Ambiorix rendant la traversée dangereuse pour les piétons et principalement les enfants. Suite à de nombreuses démarches du GAQ, le passage pour les voitures a été rétréci.

### L'ouverture au public du jardin de l'ancien home Juliette Herman.

Les arbres - nombreuses essences différentes - ont été maintenus, le jardin a été réaménagé, des grilles ont remplacé les murs de clôture et le parc est à présent ouvert aux habitants du quartier (coin rue Newton et Franklin).



### a) Le grignotage des zones réservées au logement

Le grignotage de l'habitat par les bureaux - l'installation des Länder allemands et autres représentations régionales européennes en constituent un exemple cinglant - est un des plus graves problèmes auxquels les habitants du quartier doivent faire face. Ainsi à l'occasion du dépôt par le Land de Bavière en juin 1991 d'une demande de démolition de la maison de maître du 18 boulevard Clovis en vue de l'érection d'un bâtiment moderne devant abriter les bureaux de cette représentation, le GAQ n'a pas ménagé sa peine pour sensibiliser les habitants. Des centaines de lettres de protestation sont parvenues chez M. Demaret, échevin de l'urbanisme à la ville de Bruxelles et chez M. Charles Picqué, Ministre-Président de la Région Bruxelles Capitale, qui, selon une interprétation des textes que nous estimons abusive, était amené à délivrer le permis de bâtir. Les médias, presse écrite et télévisée, se sont fait l'écho du mécontentement général et le permis n'a pas été délivré - pour l'instant. Dans le grand remue-ménage qui a suivi, la commune aurait dressé des procès-verbaux à un certain nombre de bureaux clandestins pour changement illicite d'affectation et aurait invité les contrevenants à déposer une demande de changement d'affectation à laquelle elle se réserve bien entendu le droit de répondre négativement.

### b) Problèmes de circulation et de stationnement

L'afflux de voitures et les problèmes de parking ont amené le GAQ à s'engager dans trois directions.

♦ L'élaboration d'un projet de plan de circulation pour le quartier qui sera soumis sous peu à la ville de Bruxelles. Le but de ce plan est de décourager fortement la circulation

de transit dans notre quartier afin de réduire les nuisances (pollution, bruit, risque d'accidents, etc.) qui en découlent. Ce plan - s'il est accepté par la ville - pourrait rendre légèrement plus difficile à chacun d'entre nous le parcours pour rentrer chez soi en voiture, mais il s'agit là du prix à payer pour éviter de vivre le long de mini-autoroutes urbaines.

◆ La demande, déjà présentée à la ville de Bruxelles et aux médias, d'introduction d'un système de *parking réservé aux riverains*. Il s'agirait d'introduire, sur la partie de notre quartier plus exposée à la pression des voitures des navetteurs, des horodateurs. Les riverains seraient exemptés de l'obligation de les alimenter moyennant la mise en évidence sous le pare-brise d'une carte de riverain délivrée par la commune sous des conditions fixées dans le nouveau code de la route. La première réaction de la ville, sans être tout à fait négative, suggère une solution favorable à moyen terme. Le GAQ insiste pour une solution rapide et est à la recherche de moyens de faire pression sur les autorités.

◆ *L'aménagement des voiries*. Une première demande pour l'aménagement d'une "zone 30" (limitation de la vitesse à 30 km/h renforcée par des aménagements qui découragent la vitesse) pour la rue du Berceau a été introduite en 1991. La ville y a donné une suite favorable en principe, mais, faute de crédits, les travaux n'ont pas encore commencé. Nous espérons qu'ils se feront dans le courant de 1992, puisque nous souhaitons demander d'autres aménagements en "zone 30".

#### c) nuisances dues au secteur Horeca

La prolifération des entreprises horeca (hôtels, restaurants, cafés), outre la perte de logements, entraîne bien souvent des nuisances telles que: couverture des jardins, afflux de voitures, bruits causés par les clients ou par des systèmes de ventilation mal conçus. Des démarches nombreuses sont accomplies pour pallier aux inconvénients les plus évidents. Le GAQ a demandé à M. Charles Picqué, Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale, de réglementer la prolifération des restaurants, tavernes et cafés, à l'instar de ce qu'il vient de faire pour les hôtels.

#### a) Ordonnance organique du 29 août 1991 de la planification et de l'urbanisme

Qui décide quoi à Bruxelles et dans votre commune? Qui s'occupe de coordonner l'aménagement du territoire à Bruxelles? Comment connaître les projets de la région bruxelloise à ce sujet? Comment intervenir dans le processus de décision? Dans quel cas pourriez-vous être exproprié? Quel est votre recours, votre indemnisation éventuelle? Un immeuble privé change d'affectation dans votre rue et procure des nuisances. Qui prévenir, comment? Comment obtenir un permis de bâtir? Pour quelles transformations de votre habitation vous faut-il une autorisation?

Toutes les réponses à ces questions sont contenues dans le texte de "*l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme*" approuvée le 29 août 1991 par l'Exécutif de la Région Bruxelles-Capitale et qui s'applique à l'ensemble du territoire de la région bruxelloise. Les arrêtés d'exécution seront approuvés dans le courant de 1992 et rendront la mesure opérationnelle.

Vous pouvez nous téléphoner pour obtenir une photocopie ou demander un exemplaire de ce texte à la région bruxelloise (voir: adresses utiles).

#### b) Règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant le square Ambiorix et le parc du Cinquantenaire

Il s'agit d'un texte très complet qui a été approuvé le 27 février 1992 par la Région de Bruxelles-Capitale et qui vise manifestement à faire respecter une harmonie architecturale et le bien-vivre des habitants dans son ensemble. Il étudie le rapport des constructions avec les limites des propriétés en prévoyant des règles d'alignement, le respect de la trame urbaine, les limites arrière des constructions. Par exemple: le côté opposé à la voie publique ne peut dépasser 15 m de profondeur à partir du côté situé sur la voie publique. Des exceptions peuvent cependant être envisagées pour les rez-de-chaussée commerciaux dans certaines rues (place Jourdan, avenue d'Auderghem, place St. Pierre, rue de Tongres, chaussée de Louvain) et ce moyennant autorisation. Ils peuvent alors atteindre 20m, à condition de respecter une distance de 3m entre la façade arrière et le fond de la parcelle. On peut dès lors se poser la question: que deviennent les rez-de-chaussée voisins concernant la lumière et l'harmonie?

Le gabarit de hauteur des constructions, le traitement des locaux techniques, la hauteur des étages (maximum 4.5m de plancher à plancher pour le rez-de-chaussée et 3.5m pour les étages), le style et les matériaux des toitures sont eux aussi dûment précisés. En ce qui concerne les matériaux de revêtement de la façade visible de la rue et celui de la toiture, ils seront en harmonie avec les constructions traditionnelles environnantes.

Des dispositions sont prises concernant l'ornementation des façades, des accessoires fixés aux bâtiments. La menuiserie en aluminium de ton naturel est interdite, les châssis existants ne peuvent être remplacés que par des châssis aux dessins identiques à ceux d'origine. Une série de dispositions sont prises concernant les rez-de-chaussée commerciaux, leurs dimensions et leur style. Les enseignes et les dispositifs publicitaires doivent s'intégrer harmonieusement à la façade. Ces éléments doivent respecter certaines dimensions afin de ne pas gêner les autres étages. Leur superficie doit être inférieure à 2.5m<sup>2</sup>. Sont envisagés aussi: l'éclairage des locaux sous toiture, les zones de recul (jardins-cours) les parkings à l'intérieur des îlots. Un chapitre est consacré à la protection des immeubles de qualité architecturale remarquable. Trois classes d'immeubles sont établies: 1° immeubles de qualité architecturale exceptionnelle; 2° immeubles de grande qualité; 3° immeubles présentant des qualités architecturales intéressantes. Pour chacune de ces trois catégories, des mesures spéciales de protection sont évoquées. Une liste des immeubles ainsi classés figure en annexe du texte et ce, présenté rue par rue.

Pour de plus amples informations, vous pouvez obtenir le texte complet du règlement à l'adresse suivante, au prix des photocopies: AGORA, 66, rue du Luxembourg, 1040 Bruxelles (tél. 280 06 60)

#### c) Livre vert sur l'environnement urbain

La Commission des Communautés Européennes s'emploie activement à susciter une politique commune en matière d'environnement urbain. Les difficultés auxquelles les Bruxellois sont aujourd'hui confrontés sont les mêmes que celles des habitants de Paris, Rome, Berlin: embouteillages, accumulation de déchets, envahissement par le bruit, pollution atmosphérique, etc. Pour que les résultats soient valables, des mesures s'imposent tant au niveau de la ville elle-même qu'au plan national et com-

munautaire. Une politique commune pour préserver à la fois la qualité de vie et le patrimoine architectural est indispensable. Le livre vert sur l'environnement urbain édité par la CEE (Communication de la Commission au Conseil et au Parlement, 27 juin 1990, COM (90) 218 final) nous livre les grandes lignes d'une politique en la matière.

En tant que citoyens d'une grande ville, nous sommes tous concernés par les dispositions à prendre dès aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'amélioration des transports publics, de la création des espaces verts, de collecte de déchets, de la pollution automobile, de l'animation culturelle et de la conservation de l'architecture du passé.

L'enjeu véritable n'est autre que la qualité d'une civilisation dont nos enfants hériteront demain.

Le texte de ce document est disponible auprès du comité de quartier, au prix de la photocopie.

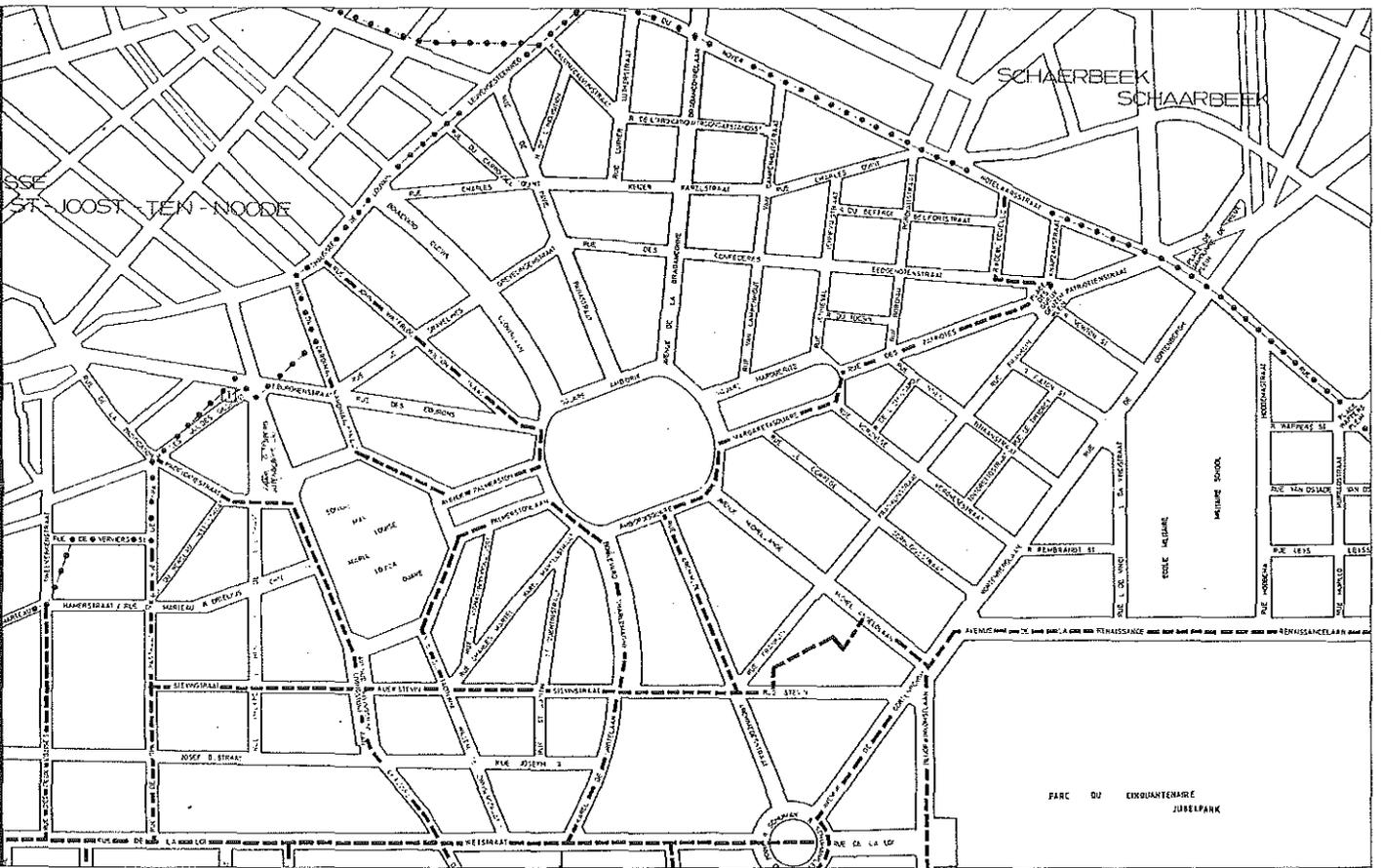
#### d) Les déchets ménagers à Bruxelles

Le Ministre de l'environnement de la région de Bruxelles-Capitale, Didier Gosuin, a publié récemment une synthèse du projet de plan relatif à la prévention et à la gestion des déchets. Se basant sur le vieux proverbe "mieux vaut prévenir que guérir", la publication nous suggère comment éviter la prolifération de déchets et la pollution que ceux-ci provoquent dans le sol et dans l'atmosphère.

Partant du constat selon lequel chaque habitant produit trop de déchets par an et du fait que ceux-ci sont incinérés à Neder-over-Heembeek actuellement saturé, les suggestions suivantes nous sont faites:

- ◆ utiliser les collectes sélectives : verre, papier, piles, ordures ménagères
- ◆ utiliser de préférence des emballages recyclables ou réutilisables : boîtes en fer blanc, récipients en verre, récipients en carton, etc.
- ◆ faire appel aux collectes spéciales à domicile organisées par notre commune.

Pour toute informations téléphoner au 517 12 00, Cabinet du Ministre de l'environnement. Vous pourrez obtenir gratuitement la publication "Synthèse du projet de plan relatif à la prévention et à la gestion des déchets".



**VI. ADRESSES UTILES**

Nous réunissons ici les coordonnées des organismes officiels concernés par toutes les matières citées dans cette publication, ainsi que celles d'organismes utiles menant une action en faveur de l'environnement et de l'habitat.

**a) National**  
Ministère des Travaux Publics  
Résidence Palace  
rue de la Loi, 155  
1040 Bruxelles  
tél. 233 05 11

Ministère de l'environnement, de la santé et de l'intégration sociale  
Rue de la loi, 66  
1040 Bruxelles  
tél. 238 28 11

**b) Région de Bruxelles-Capitale**  
Ministre-Président de l'Exécutif et Ministre de l'aménagement du territoire  
7-9, rue Ducale  
1000 Bruxelles  
tél. 506 32 11

Ministre des Travaux publics, des communications et de la rénovation des sites  
Boulevard du Régent, 21  
1000 Bruxelles  
tél. 506 33 11

Ministre de l'environnement, politique de l'eau, culture, sport, aide aux personnes  
54 avenue Louise b° 10  
1050 Bruxelles  
tél. 517 12 00

Secrétaire d'Etat aux monuments et sites, allocations aux logements sociaux, taxis  
rue Capitaine Crespel, 35  
1050 Bruxelles  
tél. 508 79 11

Secrétaire d'Etat à la propreté publique  
Boulevard du Régent, 21-23  
1000 Bruxelles  
tél. 506 34 11

**c) Ville de Bruxelles**  
Echevin de l'urbanisme et des travaux publics  
M. Michel Demaret  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 Bruxelles  
tél 218 17 21

Echevin de la participation et de l'environnement (propreté publique)  
M. Michel Van Roye,  
Hôtel de Ville, Grand Place  
1000 Bruxelles  
tél. 512 86 48

Echevin du commerce et animation commerciale  
M. Jacques Lebegge  
Palais du Midi  
rue Roger Van der Weyden, 3  
1000 Bruxelles  
tél. 512 77 72

Echevin de la jeunesse, espaces verts  
M. Guy Levacq  
rue du Pont Neuf, 8  
1000 Bruxelles  
tél. 217 35 55

**d) Agglomération de Bruxelles**  
Service propreté publique et taxis  
rue Capitaine Crespel, 35-45  
1050 Bruxelles  
tél. 521 59 00 - 514 01 01

**e) Responsables bruxellois dans votre quartier**  
Les conseillers communaux:

Mme Van Baerlem  
84 rue des Confédérés  
1040 Bruxelles  
Mme Lambot  
21 avenue Palmerston  
1040 Bruxelles  
M. Claude Michel  
10 square Marguerite  
1040 Bruxelles  
Les Echevins  
Michel Van Roye  
99 rue des Confédérés  
1040 Bruxelles  
Jacques Lebegge  
12 avenue de la Brabançonne  
1040 Bruxelles

**f) associations de coordination Inter-Environnement Bruxelles**  
Jean-Michel Mary, 37 rue Maus  
1000 Bruxelles (tél. 512 00 20)  
Cet organisme publie une revue intéressante "Ville et Habitant". L'association donne toutes les informations concernant les projets en cours et son action à Bruxelles. L'association a aussi établi une charte en 10 points pour la qualité de la vie.

**BRAL**  
Brusselse Raad voor het Leefmilieu  
Marcel Rijdsams, Roger Vandendrieschelaan, 11 1150 Brussel ( tél. 771 65 29)

**ARAU**  
Atelier de Recherche et d'Action Urbaine  
Hervé Cnudde, 37 rue H. Maus,  
1000 Bruxelles (tél. 514 53 82)

**g) Autres comités de quartier**  
Wakkere Burger (comité de quartier néerlandophone actif dans le quartier Nord-Est)  
c/o Guido Ghekiere, 30 rue Bordiau,  
1040 Bruxelles (tél. 736 92 18)  
"Comité Jourdan"  
c/o Christine Goyens (tél. 640 88 45)

"Riverains 1992" (place Jourdan)  
c/o Jean Gobert (tél. 646 01 07)  
"Comité Pascale-Toulouse"  
c/o M. et Mme Hubert (tél. 231 09 31)  
"Association Quartier Léopold"  
c/o Henri Bernard (tél. 648 89 38)  
"Comité Anti-tunnel"  
c/o M. Vander Elst 6, av. de la Brabançonne.

**h) IBGE**  
Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement  
avenue Louise 149, bte 15, 1050 Bruxelles (tél 538 99 22)  
Cette institution publie également des ouvrages concernant les sujets suivants: plan de prévention et gestion des déchets, une stratégie de lutte contre le bruit en région bruxelloise ainsi que des communiqués réguliers sur la qualité de l'air

**VII. APPEL AUX HABITANTS**

Toutes les suggestions sont les bienvenues. Notamment aujourd'hui: l'aménagement du square Marguerite et du square Ambiorix, du terrain vague rue de Gravelines rue de Pavie, un plan de circulation, etc. Si vous désirez faire partie d'un groupe de travail ou nous aider à suivre de près les changements d'affectation, les enquêtes publiques, les problèmes de propreté, les travaux illégaux dans votre quartier, prenez contact avec nous à l'une ou l'autre des adresses des responsables du comité.

**Ne pas jeter sur la voie publique.**